Annuaire du Collège de France

121^e année

2020 2021

Résumé des cours et travaux





Annuaire du Collège de France

Cours et travaux du Collège de France

121 | 2024 2020-2021

Philosophie du langage et de l'esprit

François Recanati



Édition électronique

URL: https://journals.openedition.org/annuaire-cdf/19480

DOI: 10.4000/12ku4 ISBN: 978-2-7226-0778-1 ISSN: 2109-9227

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 18 novembre 2024

Pagination: 299-311 ISBN: 978-2-7226-0777-4 ISSN: 0069-5580

Ce document vous est fourni par Collège de France



Référence électronique

François Recanati, « Philosophie du langage et de l'esprit », L'annuaire du Collège de France [En ligne], 121 | 2024, mis en ligne le 01 octobre 2024, consulté le 28 novembre 2024. URL : http://journals.openedition.org/annuaire-cdf/19480 ; DOI : https://doi.org/10.4000/12ku4

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

PHILOSOPHIE DU LANGAGE ET DE L'ESPRIT

François Recanati

Professeur au Collège de France

La série de cours « Dossiers mentaux (suite) » est disponible, en audio et vidéo, sur le site du Collège de France (https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/cours/dossiers-mentaux-suite), ainsi que le colloque « The force/content distinction » (https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/colloque/the-forcecontent-distinction), et le cycle de conférences de Christopher Peacoke (https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/conferencier-invite/christopher-peacocke).

ENSEIGNEMENT

COURS - DOSSIERS MENTAUX (SUITE)

Introduction

Le cours de 2019-2020 visait à offrir une introduction générale à la théorie des « dossiers mentaux », tout en la resituant dans le cadre des débats qui ont opposé, en philosophie du langage, deux conceptions du contenu : celle de Russell et celle de Frege. La fermeture du Collège de France entraînée par la crise sanitaire du printemps 2020 a empêché la tenue des trois dernières séances. On a donc consacré, en 2020-2021, une deuxième année de cours à cette thématique, ce qui a permis non seulement de restituer le contenu des séances annulées l'année précédente, mais aussi de développer certains points qui n'auraient pu être abordés faute de temps.

Cours 1 - Le problème de la référence

Lorsque nous pensons à quelque chose, à un aspect de la réalité extramentale et extralinguistique, ou bien lorsque nous en parlons, qu'est-ce qui détermine ce dont nous parlons ou ce à quoi nous pensons ? Le dernier cours de l'année précédente a présenté (et critiqué) la réponse descriptiviste à ces questions.

Nous avons une certaine représentation du monde extérieur, une encyclopédie mentale si l'on veut, comprenant des représentations des diverses entités dont nous pensons, à tort ou à raison, qu'elles font partie du monde en question. Ces représentations, internes à l'esprit, prétendent représenter des entités présentes dans la réalité extramentale. Dans certains cas, les représentations en question entrent effectivement en correspondance avec quelque chose de réel qui acquiert de ce fait le statut de référence pour la représentation mentale. Dans d'autres cas les représentations échouent à entrer en correspondance avec quoi que ce soit et la représentation est alors dénuée de référence : c'est une représentation sans objet. Le problème de la référence se ramène alors à ceci : qu'est-ce qui fait qu'une représentation mentale entre ou non en correspondance avec une entité réelle ? La réponse descriptiviste est qu'une représentation mentale entre en correspondance avec une entité réelle lorsqu'elle décrit correctement cette entité, c'est-à-dire lorsqu'il y a dans le monde une entité qui est conforme à la représentation, qui la « satisfait ». Une représentation est sans objet s'il n'y a rien dans le monde qui lui soit conforme ou la satisfasse.

Une des raisons pour lesquelles la conception descriptiviste a été abandonnée, c'est qu'elle implique quelque chose de faux, à savoir que pour penser à quelque chose ou pour en parler, il faut être en possession d'une conception de la chose en question qui soit à la fois correcte et singularisante (c'est-à-dire qui convienne à la chose en question et à elle seule). Or, parmi les choses dont nous pouvons parler ou auxquelles nous pouvons penser, très nombreuses sont celles que nous sommes incapables de décrire de façon à la fois singularisante et correcte. Souvent ce que nous savons d'une chose s'applique à d'autres choses aussi bien qu'à celle-là, de sorte que notre représentation n'est pas singularisante; et tout aussi souvent, ce que nous croyons savoir d'une chose est en fait incorrect, ce qui ne nous empêche pas de penser à cette chose ou d'en parler.

Selon les anti-descriptivistes, ce qui détermine à quoi l'on pense ou de quoi on parle, ce n'est pas la façon dont nous nous représentons ce à quoi nous pensons ou ce dont nous parlons, ce ne sont pas nos *idées* à leur sujet, car ces idées peuvent être incorrectes ou trop vagues. Pour utiliser une expression célèbre de Hilary Putnam, ce qui détermine la référence n'est pas « dans la tête » des sujets qui pensent ou qui parlent : ce sont des *relations externes* entre les sujets et les entités du monde auxquels ils se rapportent en parole ou en pensée. L'externalisme est la doctrine, aujourd'hui dominante, selon laquelle la référence, ce à quoi nos représentations se rapportent, est déterminée non par des caractéristiques intrinsèques de nos représentations mentales,

par leur contenu ou un aspect de leur contenu, mais, au moins en partie, par l'environnement où ces représentations sont plongées, et par les relations externes avec les entités présentes dans l'environnement. Ce premier cours a présenté les arguments en faveur de l'externalisme et les expériences de pensée sur lesquelles il s'appuie.

Cours 2 - Les modes de présentation sans le descriptivisme

L'externalisme semble solidaire de la théorie dite « Fido »-Fido, défendue par Bertrand Russell, selon laquelle le contenu d'une représentation n'est autre que l'entité représentée (la référence). La conception opposée, celle de Frege, distingue deux dimensions du contenu : le sens et la référence – le sens étant la façon dont la référence est représentée ou conçue. Selon Frege, le sens détermine la référence : la référence est l'entité qui correspond à la représentation que s'en fait le sujet, c'est-à-dire l'entité qui possède effectivement les propriétés recensées dans le « dossier mental » du sujet. Or cette thèse descriptiviste est précisément ce que l'externalisme rejette.

Il convient cependant de dissocier la distinction sens/référence de l'interprétation descriptiviste qu'en donne Frege. Dans les « cas frégéens », dont il a beaucoup été question dans le cours de l'année précédente, un même sujet possède sur un individu donné deux dossiers distincts, sans se rendre compte qu'il s'agit d'un seul et même individu. La distinction frégéenne entre le sens (le mode de présentation) et la référence permet de rendre compte du fait qu'un sujet rationnel soit disposé dans de tels cas à attribuer des propriétés contradictoires à un même objet. C'est un argument solide en faveur de la sémantique à deux niveaux que propose Frege, contre la sémantique monostratale de Russell. On peut cependant maintenir, avec Russell, que, dans les cas les plus fondamentaux, ce à quoi pense le sujet ou ce dont il parle n'est pas déterminé par le contenu de sa représentation mentale, c'est-à-dire par les propriétés répertoriées dans le dossier : la référence s'établit par contact direct avec l'objet (ce que Russell appelle acquaintance). Contrairement à ce que pense Russell, toutefois, cette idée de référence directe est compatible avec la distinction frégéenne du sens et de la référence, car même lorsqu'un objet est donné directement dans l'expérience, il est donné d'une certaine façon et il est possible de ne pas se rendre compte qu'un objet donné d'une certaine façon est le même qui nous est donné aussi d'une autre façon.

Dans la théorie proposée et défendue dans le cours, ce qui joue le rôle de mode de présentation, ce sont les dossiers mentaux eux-mêmes. Dans les cas frégéens, le sujet dispose de plusieurs dossiers mentaux distincts se rapportant à la même entité. Ce qui fixe la référence d'un dossier mental, toutefois, ce ne sont pas les informations qu'il contient (contrairement à la thèse descriptiviste), mais les relations au référent que le dossier exploite, c'est-à-dire les relations entre le sujet et l'objet qui permettent au sujet d'obtenir les informations sur l'objet qui viennent nourrir le dossier mental. À ces relations épistémiquement profitables, désormais nommées « relations infogénératives », le cours suivant est consacré.

Cours 3 - Relations infogénératives

La nouvelle théorie de la référence qui a remplacé le descriptivisme est parfois nommée « théorie causale de la référence ». Cette théorie suggère une première interprétation de la notion de relation infogénérative. Selon cette interprétation, les relations infogénératives, celles qui fixent la référence des dossiers mentaux, sont les relations causales en vertu desquelles un objet affecte l'état épistémique du sujet et permet à celui-ci d'accumuler des informations sur l'objet.

Mais il y a une autre interprétation, non causale, de la notion de relation infogénérative. Lorsque je pense *Il fait chaud ici*, le lieu désigné par *ici* est le lieu où je me trouve au moment où je pense cela. Le type de relation qui fixe la référence, dans ce cas comme dans le cas de *je*, n'est pas la relation causale entre le sujet et l'entité à laquelle le sujet fait référence, à savoir la relation qui s'établit quand l'objet est à l'origine d'un flux d'informations qui vient nourrir le dossier mental du sujet. En effet, je peux faire référence au lieu où je me trouve en disant ou en pensant *ici* même en l'absence de tout flux informationnel, par exemple si j'ai été transporté inconscient en un lieu que j'ignore et qu'on m'a bandé les yeux et bouché les oreilles de sorte que je n'ai aucun moyen d'acquérir des informations perceptives concernant le lieu où je me trouve. Ces cas de *dénuement informationnel* fournissent un premier argument pour dire que ce qui fixe la référence ce n'est pas le flux d'information (la relation causale) mais la *relation indexicale* (se trouver en un certain lieu, être un certain individu, etc.) qui, dans des conditions normales, permet l'établissement du flux informationnel.

Les cas de dénuement informationnel ont un caractère évidemment exceptionnel. Les cas normaux sont les cas de *plénitude informationnelle* où le sujet est affecté par un flux d'informations sur lui-même et sur le lieu où il se trouve : la relation indexicale se double alors de la relation causale. La coexistence de ces deux relations dans les situations ordinaires de plénitude informationnelle fournit un test pour décider laquelle des deux relations détermine alors la référence : il suffit d'imaginer des cas où les deux relations divergent. Diverses expériences de pensée (dont celle de Shoemaker à propos de la « quasi-mémoire ») sont invoquées à l'appui de l'idée que ce qui fixe la référence est la relation indexicale et non la relation causale.

Si les pensées qu'on exprime avec des expressions indexicales comme *je*, *ici* ou *maintenant* restent pensables en situation de dénuement informationnel, il n'en va pas de même des pensées démonstratives, qui requièrent la plénitude informationnelle. L'argument du dénuement informationnel ne s'applique donc pas à ces pensées. Quant au test de la divergence potentielle entre les deux relations, il ne s'applique pas non plus, faute d'exemples convaincants de pensées démonstratives où l'entité qui est à l'origine du flux informationnel serait distincte de l'entité à laquelle le sujet fait référence sur le mode démonstratif. On ne peut donc pas exclure qu'il y ait deux grands types de relation infogénératives, correspondant à la distinction entre les cas où la plénitude informationnelle est requise pour déployer un dossier mental et les cas où elle ne l'est pas.

Cours 4 - Les dossiers mentaux comme « particuliers »

Ce qui permet d'individualiser un dossier, ce ne sont pas les informations qu'il contient, ni la relation infogénérative sur laquelle il est fondé, ni sa référence, ni même une combinaison de toutes ces choses. On peut très bien imaginer des situations où le sujet, en proie à une illusion, ouvrirait deux dossiers distincts du même type, c'est-à-dire fondés sur la même relation (par exemple deux dossiers démonstratifs), contenant les mêmes informations et faisant référence au même objet, parce qu'il croit qu'il est en présence de deux objets alors qu'en fait il n'y en a qu'un.

Frege utilise les cas frégéens comme preuve qu'on a besoin d'un niveau de contenu, le sens ou mode de présentation, en sus de la référence. Or l'existence de cas analogues aux cas frégéens mais où les deux dossiers mentaux en jeu ne se distinguent que numériquement offre la possibilité d'interpréter la théorie des dossiers d'une façon qui soit compatible avec la théorie « Fido »-Fido.

Que le contenu d'une représentation soit conçu comme simplement sa référence (Russell) ou comme sa référence sous un certain mode de présentation (Frege), il faut distinguer ce contenu de la représentation elle-même conçue comme ce qui véhicule ce contenu. Cette distinction correspond, dans le langage, à celle entre la dimension syntaxique et la dimension sémantique, entre la forme et le sens ; mais elle s'applique à la pensée tout autant qu'au langage, puisque les deux font intervenir des représentations douées de contenu. Les dossiers mentaux sont de telles représentations. Ce sont des véhicules qui ont un contenu mais qu'il ne faut pas confondre avec le contenu qu'ils véhiculent. Or cette distinction ouvre la possibilité que ce soient les véhicules, et non tel ou tel aspect de leur contenu, qui jouent le rôle de mode de présentation. En effet, si un sujet appréhende le même objet à travers deux représentations distinctes, il peut, même s'il est rationnel, ne pas se rendre compte qu'il s'agit les deux fois du même objet. Le contenu, dans cette perspective qui est celle de Fodor, peut très bien être conforme à la théorie « Fido »-Fido, c'est-à-dire purement référentiel, puisque ce qui joue le rôle assigné par Frege au mode de présentation est en fait une entité « syntaxique », un véhicule, plutôt qu'un niveau de contenu spécifique.

Cependant, même si Fodor a raison et que ce qui joue le rôle de mode de présentation ce sont les dossiers mentaux considérés comme particuliers, donc des véhicules, il reste que ces véhicules sont caractérisés (typés) par les relations infogénératives qu'ils ont pour fonction d'exploiter. Chaque type de dossier véhicule une présupposition, à savoir que le sujet se trouve avec une entité du monde extérieur (la référence du dossier) dans une certaine relation infogénérative, celle qui caractérise ce type de dossier. Or cette présupposition, associée au dossier en tant que type et donc indépendante de l'environnement (contrairement à la référence), joue un rôle crucial dans l'explication du comportement et relève de ce que les philosophes de l'esprit appellent le « contenu étroit » des pensées, distinct du « contenu large » qui fait intervenir les aspects du contenu qui dépendent de l'environnement. On retrouve ainsi la nécessité d'une sémantique à deux niveaux d'inspiration globalement frégéenne.

Cours 5 - Identité, identification, et coréférence

Selon Strawson, lorsqu'un sujet découvre que « deux » objets sont le même, il doit *fusionner* les deux dossiers qu'il possède sur cet objet unique. De même, un dossier doit être *scindé* s'il apparaît qu'il se rapporte à deux objets distincts. À cette norme strawsonienne s'oppose l'idée qu'un même objet peut, de façon légitime, être représenté sous plusieurs modes de présentation différents, la pluralité des modes de présentation correspondant, dans le cadre de la théorie des dossiers mentaux, à la pluralité des relations dans lesquelles le sujet se trouve vis à vis du référent. Le processus d'*identification* de « deux » objets dont le sujet se rend compte qu'ils sont le même semble d'ailleurs impliquer que le sujet se représente cet objet simultanément sous deux modes de présentation distincts, ce qui va contre la norme strawsonienne.

La discussion de ce conflit entre la norme de Strawson et une perspective globalement frégéenne sur les modes de présentation est remise à plus tard (cours 7 et 8). Ce conflit concerne un type particulier de dossier, à savoir les dossiers « indexicaux », qui sont adossés à des relations infogénératives spécifiques. Mais il y a une autre catégorie de dossiers : les dossiers « encyclopédiques », correspondant par exemple aux noms propres. Si, dans le cas des dossiers indexicaux, on peut maintenir la légitimité d'une pluralité de dossiers distincts se rapportant à la même entité, dans la mesure où ces dossiers exploitent des relations infogénératives spécifiques et reflètent une perspective particulière sur l'entité, ce n'est pas le cas des dossiers encyclopédiques. Ceux-ci sont tous fondés sur la même relation au référent, à savoir une relation d'ordre supérieur qui fait abstraction des relations infogénératives particulières que le dossier exploite. Il n'y a donc aucune justification à maintenir plusieurs dossiers encyclopédiques sur la même entité, sinon la croyance (erronée) en l'existence de plusieurs référents distincts.

Dans le modèle strawsonien, comme l'a fait remarquer Millikan, les dossiers mentaux en tant que particuliers sont des *marqueurs d'identité*: l'identité numérique du dossier représente l'identité numérique du référent, de sorte que s'il y a plusieurs dossiers dans l'esprit du sujet, cela implique qu'il y a plusieurs entités dans le monde à quoi ces dossiers correspondent.

Que les dossiers mentaux soient des marqueurs d'identité, c'est aussi ce que montre le phénomène de la coréférence de jure. On dit qu'il y a coréférence lorsque deux représentations (linguistiques ou mentales) se rapportent à la même entité. Le sujet qui fait référence (de facto) deux fois à la même chose, sous des modes de présentation différents, peut ne pas se rendre compte qu'il fait référence deux fois à la même chose. Mais si le sujet fait, les deux fois, référence à un objet sous le même mode de présentation, c'est-à-dire à travers le même dossier mental, alors il ne peut pas ne pas savoir qu'il fait référence deux fois à la même chose. La coréférence est alors de jure et dans ce cas, l'unicité du dossier mental encode l'unicité de la référence. L'anaphore – c'est-à-dire le cas où un pronom hérite la référence de son antécédent – est le cas

paradigmatique de la coréférence *de jure*. Le locuteur (et quiconque comprend l'énoncé) associe au pronom le même dossier mental qu'à son antécédent.

Cours 6 - L'inférence de Campbell

Lorsque la relation de coréférence *de jure* existe entre deux termes singuliers, A et B, au sein d'un énoncé ou d'un discours, la coréférence des deux termes est présupposée – tenue pour acquise par quiconque comprend le discours. *L'inférence de Campbell* devient alors légitime : de *A est F* et *B est G*, on peut conclure qu'il y a une entité x qui est à la fois F et G. Le dossier mental associé aux deux termes singuliers étant le même, les prédicats associés à ces termes au sein de chacune des prémisses viennent nourrir le même dossier mental. Or le propre d'un dossier mental, c'est que toutes les propriétés qui y sont recensées sont tenues pour les propriétés d'une seule et même entité, à savoir celle à laquelle se rapporte le dossier mental (sa référence). L'inférence de Campbell est donc légitime. Quand les deux termes singuliers sont associés à des dossiers mentaux distincts, qui peuvent se rapporter à différents objets aussi bien qu'au même objet, la coréférence n'est pas garantie et l'inférence devient illégitime.

Si l'inférence de Campbell est valide parce que les deux termes A et B sont associés au même dossier mental, alors on peut utiliser l'inférence de Campbell comme critère pour déterminer si deux termes sont, ou non, associés au même dossier mental. Dans les énoncés A est F et B est G, les termes A et B seront dits « associés au même dossier mental » dans tous les cas où l'inférence de Campbell est légitime. Si elle ne l'est pas, c'est que les deux termes sont associés à des dossiers mentaux distincts.

Ce critère semble entrer en conflit avec le critère frégéen selon lequel deux termes A et B sont associés à des modes de présentation distincts (pour un sujet donné) si le sujet en question *pourrait*, sans manquement à la rationalité, envisager l'éventualité que A et B soient des objets distincts. Le conflit devient apparent lorsque les dossiers mentaux impliqués dans les deux prémisses de l'inférence de Campbell exploitent des canaux informationnels différents. La différence des canaux informationnels crée la possibilité d'un doute quant à l'identité et implique donc, selon le critère frégéen, l'existence de deux dossiers mentaux distincts. Mais la validité de l'inférence de Campbell dans ce type de cas implique qu'un seul et même dossier mental est déployé les deux fois.

On résout le conflit en précisant le sens de la modalité « pourrait » dans le critère frégéen, et en introduisant l'idée de relation infogénérative composite (et de dossier mental « inclusif » fondé sur une telle relation).

Cours 7 - Liaison ou fusion?

L'idée de relation infogénérative composite (et de dossier mental « inclusif ») permet d'arbitrer un autre conflit. Comme il a été indiqué dans le cours 5, le modèle strawsonien paraît incompatible avec la perspective frégéenne selon laquelle il est

normal qu'un même objet puisse être représenté sous plusieurs modes de présentation différents, ces modes de présentation correspondant à différentes facettes de l'objet. C'est pourquoi les théoriciens qui font jouer aux dossiers mentaux le rôle de modes de présentation ont substitué à la norme strawsonienne, selon laquelle deux dossiers coréférentiels doivent fusionner, une moindre exigence : le sujet qui se rend compte que « deux » objets sont le même doit *lier* les dossiers mentaux à travers lesquels il se représente les « deux » objets en question, c'est-à-dire qu'il doit les marquer comme coréférentiels. Cela n'implique pas qu'il faille les faire disparaître en les fusionnant ; au contraire, le processus d'identification semble impliquer que le sujet se représente cet objet simultanément sous deux modes de présentation distincts.

En défense de la norme strawsonienne, on montre que le processus de reconnaissance ou d'identification est en fait la *transition* d'un état où deux dossiers sont en jeu à un état comportant un dossier unique (reposant sur une relation infogénérative composite). Cette transition n'est autre que le processus de fusion de dossiers auquel doit aboutir, selon Strawson, la reconnaissance du fait que « deux » objets sont le même. L'objection selon laquelle l'identification implique le déploiement simultané de deux dossiers distincts mais liés entre eux repose sur une conception fausse de ce que c'est que reconnaître quelque chose, une conception qui néglige la dynamique du processus de reconnaissance, caractérisé par deux étapes : l'étape initiale où deux dossiers distincts sont déployés, et l'étape finale (post-reconnaissance) où il n'y en a plus qu'un.

Cours 8 - Dossiers indexés

Selon les critiques de la norme strawsonienne, la liaison des dossiers permet à l'information de circuler entre eux, au lieu de rester confinée à l'intérieur de chaque dossier. Elle produit donc le même résultat que la fusion, mais elle a l'avantage d'être une opération réversible. Un autre avantage de la liaison par rapport à la fusion est que la possession de deux dossiers distincts (liés entre eux) permet d'épouser plus facilement la perspective d'autres sujets non conscients de l'identité, et de communiquer avec de tels sujets. Je puis apprendre à quelqu'un que Hespérus (la soi-disant « étoile du soir ») n'est autre que Phosphorus (la soi-disant « étoile du matin ») puisqu'il s'agit en fait de la planète Vénus. Comment pourrais-je faire cela si je ne disposais plus moi-même de deux dossiers distincts? De façon plus générale, comment pourrais-je, indépendamment de toute tentative de communication, me représenter la perspective du sujet dans un cas frégéen et lui attribuer, par exemple, la croyance que Hespérus est visible le soir alors que Phosphorus ne l'est pas, si je ne disposais plus de deux dossiers mentaux distincts, le dossier « Hespérus » et le dossier « Phosphorus » ?

Pour tenir compte de cette objection, il faut enrichir la théorie à l'aide d'une distinction nouvelle entre deux types de dossiers mentaux : les dossiers mentaux propres du sujet, à travers lesquels il se représente la réalité extérieure (le monde) et les entités qui en font partie ; et les dossiers mentaux que le sujet déploie par procuration

et qui lui servent à se représenter non pas, ou pas directement, la réalité, mais la façon dont les autres sujets se représentent la réalité, ou plus exactement, la réalité telle que vue par ces autres sujets. Ces dossiers mentaux sont « indexés » aux autres sujets à qui ils sont empruntés et dont ils reflètent ou simulent le point de vue.

Cette distinction permet de restreindre le champ d'application de la norme strawsonienne, qui ne vaut plus que pour les dossiers propres. Si nous nous apercevons que « deux » objets sont le même, nous devons fusionner les dossiers se rapportant à cet objet unique en un seul dossier inclusif. Mais cela ne nous empêche pas de conserver, outre ce dossier propre qui reflète *notre* point de vue, deux dossiers distincts indexés à d'autres sujets et nous permettant de simuler leur point de vue. On peut même aller plus loin, et supposer que quand nous fusionnons deux dossiers comme le dossier « Hespérus » et le dossier « Phosphorus » au profit d'un seul et unique dossier inclusif (le dossier « Vénus »), les deux dossiers initiaux ne disparaissent pas complètement, mais changent simplement de statut : ils disparaissent en tant que dossiers propres, mais restent disponibles en tant que dossiers indexés reflétant notre point de vue antérieur. Cela permet, du même coup, de répondre à l'argument de la réversibilité : bien qu'il y ait fusion des dossiers propres se rapportant à un seul et même objet, l'opération est réversible puisque les dossiers sont toujours, après la fusion, disponibles avec le statut de dossiers indexés. Pour revenir à la situation antérieure, il suffit de « désindexer » les dossiers en question en restaurant leur statut antérieur comme dossiers propres.

Cours 9 - La communication et l'attribution des pensées

Les modes de présentation dont on a parlé jusqu'à présent (les dossiers mentaux) sont les modes de présentation *psychologiques*, correspondant à la façon dont le sujet se représente les objets auxquels il pense. Il faut les distinguer des modes de présentation linguistiques, qui sont un aspect du sens des expressions *linguistiques* au moyen desquelles on fait référence.

En vertu de sa signification linguistique conventionnelle, une expression référentielle encode certaines propriétés de l'entité à laquelle le locuteur fait référence. Ce sont ces propriétés linguistiquement encodées qui guident l'auditeur dans l'identification de la référence. Le mode de présentation linguistique agit ainsi comme une contrainte sur les dossiers mentaux respectifs des interlocuteurs : lorsque l'expression linguistique utilisée pour faire référence à un objet encode la propriété F (mode de présentation linguistique), les dossiers mentaux que les interlocuteurs associent à cette expression doivent contenir l'information selon laquelle l'objet auquel le dossier fait référence possède la propriété F. Dans cette conception, la communication n'implique pas la reduplication ou le partage des pensées entre des sujets différents, mais seulement la coordination et la convergence référentielle des pensées.

Outre la coordination des dossiers mentaux respectifs des interlocuteurs dans la communication référentielle, il y a un autre type de coordination entre dossiers

mentaux : la coordination des dossiers mentaux de deux sujets lorsque l'un d'eux rapporte les pensées ou les propos de l'autre à propos d'un objet. Pour en rendre compte il faut introduire une nouvelle distinction entre deux types de modes de présentation (deux types de modes de présentation psychologiques, en l'occurrence) : le dossier *déployé* par celui qui rapporte la parole ou la pensée lorsqu'il fait référence à l'objet que concerne cette parole ou cette pensée, et le dossier *attribué* par lui à la personne dont il rapporte la parole ou la pensée. La notion de dossier attribué est pertinente lorsque l'énoncé qui rapporte les pensées ou les paroles d'un sujet à propos d'un objet particulier reçoit une lecture « opaque », c'est-à-dire est considéré comme spécifiant non seulement l'objet en question mais aussi la façon dont le sujet se le représente.

Nous savons, par une simple application de la règle générale, que le mode de présentation linguistique contraint le dossier mental déployé par les interlocuteurs (le rapporteur et celui à qui il s'adresse). En va-t-il de même pour le dossier mental attribué – ce dossier mental contient-il nécessairement un élément d'information correspondant à la propriété du référent qu'encode l'expression utilisée ? Une réponse négative est proposée, fondée sur l'existence d'un type de lecture opaque non canonique pour les attributions de pensée. La discussion porte également sur des contre-exemples apparents à la thèse selon laquelle le dossier mental déployé contient nécessairement un élément d'information correspondant à la propriété du référent qu'encode l'expression utilisée. On montre que ces contre-exemples font intervenir des dossiers indexés et que la thèse prétendument réfutée peut être maintenue pourvu qu'on admette la possibilité pour le rapporteur de déployer un dossier mental indexé (et non un dossier propre) pour spécifier l'objet auquel se rapporte la pensée attribuée.

CYCLE DE CONFÉRENCES - CHRISTOPHER PEACOCKE

Professeur de philosophie à l'université Columbia, Christopher Peacocke a été invité par l'assemblée du Collège de France, sur ma proposition, à donner un cycle de conférences dans le cadre de ma chaire. Deux de ses conférences ont porté sur la musique et deux autres sur les normes et le réalisme.

The soul in sound: The nature of musical consciousness

Conférence 1 – What can be heard in the music: What, why, and how (5 mai 2021) Conférence 2 – The nature of musical agency (12 mai 2021)

Norms and realism

Conférence 3 – Factive norms and their significance (26 mai 2021) Conférence 4 – Moral realism (2 juin 2021)

COLLOQUE - THE FORCE/CONTENT DISTINCTION

Dans le jugement (sur le plan mental) ou dans l'assertion (sur le plan linguistique), le sujet donne son assentiment à un certain contenu de pensée (le contenu du jugement ou de l'assertion); mais il est possible aussi de prendre en considération un contenu de pensée de façon neutre, sans l'accepter ou l'endosser. D'où la distinction entre force et contenu, qui s'est imposée dans la philosophie du langage contemporaine depuis Frege. Cette distinction implique que la prédication, opération interne au contenu propositionnel, est elle-même une opération neutre. Parce qu'ils rejettent cette conséquence et conçoivent la prédication comme l'attribution d'une propriété à un objet (attribution qui engage le sujet et ne saurait donc être neutre), certains théoriciens tentent de remettre en cause la distinction force/contenu. D'autres, au contraire, tentent d'étendre son domaine d'application. Ce colloque international visait à faire le point de ces débats et à permettre la confrontation directe des points de vue.

Le colloque devait initialement se tenir au Collège de France en juin 2020, mais a été reporté d'un an du fait de la crise sanitaire. Deux des intervenantes initialement programmées, Kathrin Glüer (Stockholm) et Maria van der Schaar (Leyde), ont annulé leur participation, et deux autres participants, Silver Bronzo (Moscou) et Stephen Barker (Nottingham), ont fait leur communication par visioconférence. Pour le reste, le colloque s'est déroulé normalement, du 16 au 18 juin 2021, en présence de Mitchell Green (Connecticut), Peter Hanks (Minnesota), Eric Mandelbaum (New York), Peter Pagin (Stockholm), Indrek Reiland (Édimbourg), Michael Schmitz (Vienne) et moi-même.

RECHERCHE

J'anime une équipe (« Esprit et Langage ») au sein d'une unité mixte de recherche du CNRS que j'ai dirigée de 2010 à 2018 : l'institut Jean-Nicod (UMR 8129). L'institut Jean-Nicod est hébergé à l'École normale supérieure (Ulm) et a pour seconde tutelle universitaire l'École des hautes études en sciences sociales, où j'ai été directeur d'études de 2008 à 2018. L'équipe « Esprit et Langage » comprenait, en 2020-2021, cinq doctorants et trois postdoctorants. (L'une des doctorantes, Maryam Ebrahimi-Dinani, occupe au Collège de France les fonctions d'ATER.) Les principaux thèmes de recherche sont :

- actes de parole;
- théorie de la référence ;
- indexicalité linguistique et mentale ;
- citation, discours rapporté, attribution d'attitudes propositionnelles ;
- concepts, dossiers mentaux, et pensée singulière ;
- polysémie, sémantique lexicale;

- sémantique et pragmatique : problèmes de frontière ;
- simulation, fiction et fictionalisme;
- ontologie sociale;
- la prédication et l'unité de la proposition ;
- mode et contenu;
- sémantique des situations ;
- le soi et l'immunité aux erreurs d'identification ;
- communication et dynamique cognitive;
- langage et pensée;
- le multi-propositionalisme ;
- la métaphore.

Au Collège de France, la chaire Philosophie du langage et de l'esprit appartient à l'Institut de philosophie, dont fait également partie la chaire Métaphysique et philosophie de la connaissance (Pr Tiercelin). Dans le cadre de l'Institut de philosophie, j'ai mis sur pied, avec le soutien de la fondation du Collège de France, un groupe de recherche inter-institutionnel qui organise des activités de recherche (séminaires, journées d'étude, ateliers). En 2020-2021, du fait de la crise sanitaire, le séminaire de lecture bimensuel du groupe, coorganisé avec Michael Murez (université de Nantes), s'est tenu par visio-conférence. Il a été consacré au thème de la coordination mentale dans la communication et l'attribution des pensées. Un atelier de recherche autour de l'œuvre du Pr S. Yablo, coorganisé avec le Pr Rauzy (Sorbonne Université), a dû être reporté à 2021-2022.

Mes travaux pendant l'année académique 2020-2021 ont porté principalement sur les thèmes suivants : la coordination référentielle et le partage des contenus mentaux ; la prédication et la distinction force/contenu ; la simulation mentale, en particulier la notion de « decoupling » ; les bases cognitives de la fiction.

PUBLICATIONS

ARTICLE DE REVUE

Recanati F., « Jules Vuillemin et la philosophie analytique », *Revue de synthèse*, vol. 141, nº 1-2, 2020, p. 11-33, https://doi.org/10.1163/19552343-14000025.

CHAPITRES DE LIVRES

Recanati F., « Multiple grounding », in A. Bianchi (dir.), Language and Reality From a Naturalistic Perspective: Themes from Michael Devitt, New York, Springer, coll. « Philosophical Studies », 2020, p. 105-119.

Recanati F., « Reference and singular thought », *in S. Biggs et H. Geirsson (dir.), The Routledge Handbook of Linguistic Reference*, Londres, Routledge, 2020, p. 399-408, https://doi.org/10.4324/9781003111894-39.

Recanati F., « Mental Files », in P. Stalmaszczyk (dir.), *The Cambridge Handbook of the Philosophy of Language*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Handbooks in Language and Linguistics », 2021, p. 535-547, https://doi.org/10.1017/9781108698283.030.

Recanati F., « Fictional reference as simulation », in E. Maier et A. Stokke (dir.) The Languages of Fiction, Oxford, Oxford University Press, 2021, p. 17-36.

Recanati F., « Do mental files obey Strawson's constraint? », *in* C. Borgoni, D. Kindermann et A. Onofri (dir.), *The Fragmented Mind*, Oxford, Oxford University Press, 2021, p. 227-250.